

SALMONEL@SSU

ASSURANCE DES PERTES FINANCIERES CONSECUTIVES À RISQUES SANITAIRES

SALMONELLES (SE ST et KENTUKY) y compris pour le lot attendu dès
la 15^{eme} semaine



Cabinet LE GOFF Philippe
4, place du champ de Foire
BP 20217 - 22402 LAMBALLE Cedex

Tél : 02 96 34 79 50

email : assu.legoff@free.fr

www.assu-legoff.com



Pourquoi souscrire une telle garantie ?

Si une exploitation adhérente à la Charte Sanitaire - arrêté du 03 décembre 2008 - (qu'elle soit indépendante ou intégrée), est contaminée et que le cheptel est abattu, les conséquences financières peuvent être les suivantes :

- Il faut procéder au retrait des œufs produits durant les 21 jours de ponte précédant la détection (APMS)
- La charte sanitaire ne prévoit que l'indemnisation du cheptel, des frais d'abattage et de décontamination via un barème forfaitaire. Or, après abattage le temps de reconstituer le cheptel est de 21 semaines. Il y a donc une perte de marge brute ou de rémunération.

Exemple de tarif et d'indemnisation :

Un élevage de 100.000 poules non vaccinées mais utilisant BACTIVOR, souscrit l'option 1 (carence poulettes) infecté avant 50 semaines :

Prix TTC/AN : **5.291 €** (100.000 x (0.0554 € + 0.0103 € - 20%)) + 35 €

Garantie : 175.000 € pour une indemnisation franchise 15% déduite de **149.000 €**

Notre contrat en quelques points

GARANTIE DE BASE

Indemniser, en complément de la Charte sanitaire, la perte d'exploitation (perte de marge brute) ou l'absence de rémunération, consécutive à l'abattage du cheptel impacté par les salmonelles Enteritidis, Typhimurium ou Kentucky.

important :

- **L'indemnité est forfaitaire et évaluée à l'avance selon le tableau ci après (Il ne s'agit pas d'une évaluation à dire d'expert).**
- **Il est possible d'augmenter l'indemnité forfaitaire par poule notamment pour les élevages bio, volière, plein air.**

OPTION (Carence Poulettes)

L'assureur garantira à l'Assuré la perte de revenus résultant de l'abattage des poulettes qui étaient destinées à votre élevage dès leur 15^{ème} semaine en application d'une ordonnance administrative demandant l'abattage suite à un diagnostic de salmonelle Enteritidis, Salmonelle Typhimurium ou Salmonelle Kentucky. Elle est limitée à 1.05 € ou 60% de la valeur assurée pour la perte de revenus de 1,75 € par tête.

Franchise

Le proposant conservera à charge une franchise par sinistre de 15% du montant du sinistre.

Tableau d'indemnisation pour la garantie de base, la Grippe Aviaire et Maladie de Newcastle

L'indemnisation sera basée sur le barème suivant sauf pour les poulettes à leur 15e semaine, si l'option est choisie, qui sera de 1,05 € ou 60% de la valeur assurée.

Age en semaine à la date du sinistre	Indemnité par tête <u>avant</u> franchise	Pourcentage de l'indemnité maximum	Age en semaine à la date du sinistre	Indemnité par tête <u>avant</u> franchise	Pourcentage de l'indemnité maximum
18	€ 1,750	100 %	47	€ 1,750	100 %
19	€ 1,750	100 %	48	€ 1,750	100 %
20	€ 1,750	100 %	49	€ 1,750	100 %
21	€ 1,750	100 %	50	€ 1,750	100 %
22	€ 1,750	100 %	51	€ 1,680	96 %
23	€ 1,750	100 %	52	€ 1,607	91.8 %
24	€ 1,750	100 %	53	€ 1,607	87.4 %
25	€ 1,750	100 %	54	€ 1,450	82.8 %
26	€ 1,750	100 %	55	€ 1,367	78.1 %
27	€ 1,750	100 %	56	€ 1,283	73.3 %
28	€ 1,750	100 %	57	€ 1,200	68.5 %
29	€ 1,750	100 %	58	€ 1,117	63.8 %
30	€ 1,750	100 %	59	€ 1,033	59 %
31	€ 1,750	100 %	60	€ 0,950	54.3 %
32	€ 1,750	100 %	61	€ 0,867	49.5 %
33	€ 1,750	100 %	62	€ 0,783	44.7 %
34	€ 1,750	100 %	63	€ 0,700	40 %
35	€ 1,750	100 %	64	€ 0,617	35.2 %
36	€ 1,750	100 %	65	€ 0,533	30.4 %
37	€ 1,750	100 %	66	€ 0,450	25.7 %
38	€ 1,750	100 %	67	€ 0,367	20.9 %
39	€ 1,750	100 %	68	€ 0,283	16.2 %
40	€ 1,750	100 %	69	€ 0,200	11.4 %
41	€ 1,750	100 %	70	€ 0,117	6.6 %
42	€ 1,750	100 %	71	€ 0,033	1.8 %
43	€ 1,750	100 %	72	€ 0,020	1.1 %
44	€ 1,750	100 %	73	€ 0,010	0.6 %
45	€ 1,750	100 %	74	€ 0,003	0.2 %
46	€ 1,750	100 %	75	€ 0,000	0 %

Tarif TTC par poule au 01/04/2018 : ajouter + 35 € frais.

Tarif pour valeur assurée indemnité forfaitaire 1.75€ (franchise 15%)	Garantie de base (ST SE et KENTUCKY)	Option carence poulette (montant assuré 60% de la garantie de base)
Tarif/Poule non vaccinée	0.0554 €	0.0103 €
Réduction prévention si poule vaccinée (2 injections obligatoires)	- 10 %	- 10 %
Réduction prévention si BACTIVOR www.gbpenvironnement.com	- 20 %	- 20 %
Réduction prévention si poule vaccinée (2 injections obligatoires) et si BACTIVOR www.gbpenvironnement.com	- 30 %	- 30 %

Si valeur assurée est supérieure il suffit de majorer proportionnellement le tarif de base

Cabinet Philippe Le GOFF

4 Place du Champ de Foire BP 20217
22402 LAMBALLE Cedex

Tel 02 96 34 79 50

Fax 02 96 34 70 16

email : assu.legoff@free.fr

www.assu-legoff.com

Orias : 07005176